

4-9 Le contrôleur technique

Par référence à la norme NF P 03 100, l'activité de contrôle technique de la construction est exercée à la demande et pour le compte du Maître de l'Ouvrage par des personnes physiques ou morales dénommées **Contrôleurs Techniques**.

Son objet est de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages et des éléments d'équipement d'une opération de construction.

Les prestations fournies sont définies au cas par cas dans le contrat de contrôle technique qui fixe les missions retenues par le Maître de l'Ouvrage.

Le décret n°99-443 du 28 mai 1999 définit pour les acheteurs publics un cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de contrôle technique.

Le Contrôleur Technique donne ses avis au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de ces missions.

La norme NF P 03 100 prévoit plusieurs types de missions, parmi lesquelles figure la mission S relative à la sécurité des personnes.

Dans un établissement hospitalier, cette mission S comprend notamment la vérification des installations de Gaz Médicaux par référence aux dispositions réglementaires qui les concernent, à savoir les dispositions techniques figurant :

- dans l'arrêté du 25 juin 1980 portant application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;
- dans l'arrêté du 23 mai 1989 concernant les dispositions particulières aux établissements de type U.

La mission type de contrôle technique, et donc la mission S, comporte les phases suivantes concrétisées par :

- le rapport initial de contrôle technique, après examen des documents de conception ;
- la formulation d'avis, après examen des documents d'exécution ;
- la formulation d'avis, après examen sur chantier des ouvrages et des éléments d'équipement soumis à ce contrôle ;
- le rapport final de contrôle technique, avant réception.

Le Contrôleur Technique intervient dès la phase de conception des ouvrages, ce qui implique sa désignation le plus en amont possible du processus de construction.